

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Journée d'étude et Location de salles :

La réservation demandée sera considérée comme ferme dès réception du devis signé, au plus tard 2 semaines avant le début du séminaire. A défaut, l'option sera annulée sans préavis.

- ANNULATION : 100% des prestations seront facturées si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séminaire.

Séminaire semi-résidentiel ou résidentiel :

La réservation demandée sera considérée comme ferme dès réception du devis signé, au plus tard 6 semaines avant le début du séminaire. A défaut, l'option sera annulée sans préavis.

L'hôtel devra recevoir des arrhes représentant 50% du montant total de la commande au plus tard 3 semaines après la confirmation.

- ANNULATION :

100% des prestations seront facturées si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séminaire.

75% si l'annulation intervient entre 14 et 7 jours avant le début du séminaire.

50% si l'annulation intervient entre 21 et 15 jours avant le début du séminaire.

Dans l'hypothèse d'une annulation partielle, les montants ci-dessus seront conservés ou facturés en proportion du nombre de personnes annulées.

Liste des participants :

La liste exacte des participants devra être communiqué par écrit à l'hôtel au moins une semaine avant l'arrivée.

Facturation et modalités de paiement :

Les factures définitives sont payables dans un délai de 7 jours à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte pour paiement anticipé.

A défaut de paiement à l'échéance, l'organisateur sera redevable de pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard.

La facturation et le paiement sont effectués en monnaie locale.

Les frais bancaires restent à la charge de l'organisateur.

Assurance – responsabilité :

L'hôtel n'ayant pas la garde des effets personnels des participants, ni du matériel que la société entrepose dans ses salles et locaux, n'en sera en aucun cas responsable.

Leur assurance reste à la charge de la société qui renonce expressément à tout recours contre l'hôtel pour tout dommage, y compris vol de ces biens.

Litiges :

Tout litige relatif à une réservation sera soumis à l'appréciation des tribunaux compétents du lieu de situation de l'hôtel concerné.